

CONSEIL MUNICIPAL DE LALOUVESC DU 22 septembre 2022 - Procès-verbal -

ORDRE DU JOUR

1. COMMISSION FINANCES
 - a. Décision budgétaire modificative n°2
 - b. Désignation des représentants de la commune à la CLECT
(commission locale d'évaluation des charges transférées) de la CCVA
 - c. Achat d'une saleuse
 - d. Démarrage d'une première tranche de travaux eau-assainissement

2. COMMISSION GESTION
 - a. Gestion des ordures ménagères
 - b. Recrutement d'un agent municipal
 - c. Transaction du terrain de la copropriété « Grosjean »
 - d. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service SPANC pour l'année 2021

3. COMITÉ VIE LOCALE
 - a. Avancement du local pour les adolescents
 - b. Suites de l'étude d'usages de l'information

4. COMITÉ DÉVELOPPEMENT
 - a. Avancement de l'étude sur le Cénacle (SCOT)
 - b. Approbation des plans de l'aménagement de l'espace Beauséjour

5. DIVERS

Membres présents (à l'ouverture de la séance à 20h10)

Jacques BURRIEZ (Maire)

François BESSET (1er adjoint)

Jean-Michel SALAÛN (2ème adjoint)

Aurélie DESBOS (3ème adjoint)

Dominique BALAY

Julien BESSET (absent excusé)

Michel BOBER

Aline DELHOMME (absente excusée)

Secrétaire de séance : Michel BOBER

=> Vérification du quorum (5 minimum) : 6 personnes (6 voix délibératives)

Validation du précédent compte-rendu du conseil municipal (celui du 11 juillet 2022) : pas de remarque.

Séance

Préalablement à l'ouverture de la séance, une présentation du dispositif de la "journée des bénévoles" de l'Ardéchoise a été faite par Angélique MORFIN et Jean-Louis HUBERT, salariés de l'organisation de l'Ardéchoise et Nathalie DESGRAND-FOUREZON du comité des fêtes de Lalouvesc. Proposition est faite à la commune de Lalouvesc d'accueillir la journée 2023, le 9 septembre 2023.

L'organisation de la journée implique un certain nombre de moyens et de tâches définies et partagées entre la commune accueillante et l'Ardéchoise. Elle comprend un grand nombre d'activités pour l'accueil d'environ 1.000 bénévoles. L'implication de la commune correspond à une dépense de 15 à 20 k€, telle qu'évaluée par l'Ardéchoise, Voir discussion du conseil en point divers.

Ouverture de la séance à 20h10

Ajouts à l'ordre du jour envoyé. Le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

1.c - Achat d'une saleuse

1.d - Démarrage d'une première tranche de travaux eau-assainissement

Toutes les délibérations sont publiées en Annexe de ce compte-rendu.

1. COMMISSION FINANCES

a. Décision budgétaire modificative n°2

Afin de pouvoir régler la facture de la réparation du mur de soutènement réalisée au hameau du Besset, il est nécessaire de créer une nouvelle opération d'investissement : "202. Mur de soutènement" et de lui affecter une somme de 25.000 €. Pour équilibrer les comptes, cette somme est prélevée sur l'opération "180. Hôtel Beauséjour + aménagement paysager" dont les dépenses 2022 ont été moindre que celles prévues initialement.

La réparation du mur de soutènement est subventionnée à 50% par la Région dans le cadre du Bonus Relance.

Par ailleurs, Michel BOBER, après avoir examiné les comptes dépenses et recettes au mois de septembre, informe le conseil que ceux-ci n'appellent pas de remarque, ni d'inquiétude particulières compte tenu des recettes restant à percevoir si les dépenses de la commune restent raisonnables jusqu'à la fin de l'année civile.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 6 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil décide à l'unanimité de créer une nouvelle opération d'investissement : "202. Mur de soutènement" et de lui affecter une somme de 25.000 €. Pour équilibrer les comptes, cette somme sera prélevée sur l'opération "180. Hôtel Beauséjour + aménagement paysager".

**b. Désignation des représentants de la Commune à la CLECT
(commission locale d'évaluation des charges transférées) de la
CCVA**

Deux membres du Conseil doivent être désignés pour participer à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes du Val d'Ay. Le maire suggère que ce soit lui-même et le premier adjoint, comme cela se fait dans les autres Communes.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 6 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil décide à l'unanimité de proposer Jacques BURRIEZ et François BESSET comme représentants de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET) de la communauté de communes du Val d'Ay.

c. Achat d'une saleuse

La saleuse étant hors-service et irréparable. Il convient d'en acheter une autre. Deux devis ont été reçus. Après discussion, il est convenu de reporter cette décision à un prochain conseil, le temps de mieux comparer les deux devis reçus.

d. Démarrage d'une première tranche de travaux eau-assainissement

Les réseaux d'eau et d'assainissement vieillissants demandent d'importants travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement. Un schéma directeur a été réalisé l'année dernière par la société Naldéo, partenaire de la commune sur ce dossier.

Un premier programme de travaux de 375.000 € HT a été proposé en plusieurs tranches sur lequel des subventions ont été demandées en 2021 et 2022 à l'Agence de l'eau, au département et à la DETR. Environ 50% du montant ont été obtenus en subvention, ce qui laisse une importante charge à prévoir sur les fonds propres de la commune.

Par ailleurs, plusieurs incidents cet été (coupure d'eau, eau trouble) ont montré que le réseau d'eau potable devait être révisé en priorité. Des recherches ont été menées conjointement par la commune et la société Naldéo pour trouver l'explication de ces dysfonctionnements. Quelques fuites ont été repérées et il semble que la vétusté de la conduite qui amène l'eau depuis le réservoir du Saint Père puisse être à l'origine de l'eau trouble.

Toutes ces constatations amènent à revoir le programme initialement prévu. Une proposition alternative a été proposée par la société Naldéo. Compte tenu de l'importance des sommes à engager, le Conseil demande un peu plus de temps pour instruire le dossier. Néanmoins une décision de lancement des premiers travaux devra être rapidement prise.

2. COMMISSION GESTION

a. Gestion des ordures ménagères

Après plusieurs reports, la nouvelle politique du SYTRAD, coordonnée sur notre territoire par la CCVA. se met progressivement en place. Cela commence par la suppression des

bacs de 770 litres qui récoltaient les ordures ménagères dans les hameaux et les différents quartiers du village au profit de six points de collecte centralisés de tri :

- Place du Lac,
- Chemin Grosjean,
- Maison de retraite,
- Camping,
- Place des Trois Pigeons,
- Aire du Grand Lieu.

De nouvelles colonnes de tri devaient y être placées courant octobre. La CCVA annonce un nouveau retard de deux mois. En attendant, les bacs de collecte de tri ont été regroupés autour de ces points de collectes afin de réduire le coût du ramassage confié à une société privée.

Trois bacs pour récolter les cartons seront aussi installés. Ils devraient être six à terme (un par point de collecte). En attendant, la récolte hebdomadaire des cartons des commerçants et artisans effectuée par la commune se poursuivra.

Les discussions au sein de la CCVA sur ces questions ne sont pas toujours faciles et la mise en place de la nouvelle organisation est difficile. Le conseil regrette que les arguments présentés par ses représentants ne soient pas assez entendus.

b. Recrutement d'un agent municipal

Suite au départ prochain de Patrick MAZOYER, la Mairie recrute un agent technique polyvalent en CDD. Un affichage a été posté sur le site lalouvesc.fr. D'autres annonces doivent être déposées sur leboncoin.fr et sur Pôle-emploi.

Il est difficile de trouver une personne capable de remplir toutes les tâches dont la commune a besoin. Certaines tâches pourraient être externalisées en saison estivale, comme l'entretien des espaces verts, pour libérer les agents municipaux.

c. Transaction du terrain de la copropriété « Grosjean »

Suite à une réunion entre la copropriété "Grosjean" et le maire, un accord a été trouvé pour faciliter l'aménagement de l'espace Beauséjour. La copropriété cède gracieusement une partie de la parcelle située en bout du terrain lui servant de parking actuellement. La commune de son côté s'engage à réaliser une clôture et à abattre les arbres qui bordent le terrain de la copropriété. Par ailleurs, la commune sera attentive à ce que le portail soit fermé le soir et les jours fériés.

Pour que l'acte notarié puisse être rédigé, le conseil doit approuver cette transaction.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 6 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve la transaction d'une partie de la parcelle située sur la copropriété Grosjean aux conditions rappelées plus haut.

d. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service SPANC pour l'année 2021

Le rapport concerne le contrôle des dispositifs d'assainissement mis en place par les particuliers non raccordés au réseau municipal d'assainissement. Ces contrôles sont réalisés sur des périodes de six ans. La période actuelle arrive bientôt à échéance, mais notre commune figure la dernière dans le calendrier, ce qui explique que peu d'installations ont été encore contrôlées.

Le rapport figure en Annexe 2. Il est présenté au Conseil par le premier adjoint. Il doit être approuvé par un vote.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 6 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service SPANC pour l'année 2021

3. COMITÉ VIE LOCALE

a. Avancement du local pour les adolescents

Un groupe de jeunes du village a repris contact avec le conseil pour pouvoir profiter de la proposition d'utiliser une partie du local de l'ancienne école publique pour se retrouver. Une nouvelle association devrait être fondée.

Le conseil se réjouit que ce dossier puisse être relancé.

b. Suites de l'étude d'usages de l'information

Une étude qualitative sur l'usage du numérique et les pratiques d'information locale a été réalisée par Lydia KHODIA de Comly à partir d'entretiens et de questionnaires (voir en Annexe 3 le résultat sous forme de Personas).

Comly sur la base de ses travaux suggère de poursuivre dans deux directions :

- la définition d'une charte graphique pour le village qui donnera une "image de marque", permettant de repérer du premier coup d'œil les produits qui lui sont associés ;
- la réalisation d'une courte vidéo promotionnelle, mettant en avant la forêt et les randonnées, thème privilégié par les visiteurs du village.

Parallèlement, des rencontres avec des chercheurs et des expérimentateurs s'intéressant au domaine Numérique et ruralité se tiendront au CAC de Lalouvesc les 3-4 octobre en partenariat avec Plateaux Numériques (rappel : le site lalouvesc.fr a été désigné gratuitement par le collectif et lui sert de démonstrateur)..

L'ensemble de ces initiatives est subventionné à 80% par le dispositif "Guichet numérique".

Le conseil approuve par consensus les initiatives proposées par Comly et charge J.-M. SALAÜN d'en suivre la réalisation.

4. COMITÉ DÉVELOPPEMENT

a. Avancement de l'étude sur le Cénacle et Ste Monique (SCOT)

Dans le cadre de l'étude initiée par le syndicat mixte des Rives du Rhône (SCOT) sur les bâtiments du Cénacle et de Ste Monique un atelier en deux parties a été organisé le 20 septembre à la Mairie de Lalouvesc.

Dans une première partie réunissant les élus de la commune, de la CCVA et de quelques communes voisines, les bureaux d'études ont présenté un diagnostic : enjeux à l'échelle de la commune et du site, atouts et difficultés liées aux bâtiments, premières pistes programmatiques à creuser.

La seconde partie réunissait des représentants de la population : membres du comité de développement, restaurateurs, responsables d'associations. Il s'agissait de recueillir les avis et les besoins relatifs aux deux sites.

Un deuxième atelier doit se tenir courant novembre où des scénarios d'exploitation seront présentés.

Rappel : cette étude est entièrement financée par le SCOT.

b. Approbation des plans de l'aménagement de l'espace Beauséjour

Une seconde version de l'avant-projet sommaire a été présentée par le cabinet Archipolis, suite aux premiers retours du comité de développement et des architectes qui conseillent la commune (voir Annexe 4).

Cette version a été approuvée par consensus par le conseil. Elle doit permettre de réaliser l'avant-projet définitif sur la base duquel les chiffrages et le dossier de demande de subventions pourra être réalisé.

5. DIVERS

a. Proposition d'une reprise de la gestion de l'eau

Le syndicat des eaux Cance-Doux propose à la commune de prendre la responsabilité de la gestion de l'eau potable. L'avantage serait de ne plus avoir la charge de ce réseau. Mais il y a plusieurs inconvénients :

- les tarifs augmenteraient pour les usagers ;
- les recettes ne reviendraient plus à la commune alors que les dépenses principales d'entretien et d'investissement concernent d'abord le réseau d'assainissement et non celui d'eau potable.

Enfin et surtout la compétence eau et assainissement doit être reprise au plus tard en 2026 par la communauté de communes et les cartes seront redistribuées à ce moment-là.

Le Conseil a décidé par consensus de ne pas donner suite à la proposition du syndicat des eaux Cance-Doux.

b. Avancement de l'adressage

Des courriers informant les habitants de leur nouvelle adresse et des démarches à effectuer vont être prochainement envoyés. Parallèlement, la pose des panneaux de rue et des numéros va s'engager. L'ensemble de l'opération devrait être bouclée début novembre.

c. Recensement

L'ensemble des nouvelles adresses a été intégré à la base de données de l'Insee. Il reste à vérifier le nombre de logements par adresse.

Une formation est prévue pour le coordinateur le 10 novembre prochain. La dotation doit être versée courant octobre.

Les opérations de recensement se tiendront début 2023.

d. Journée des bénévoles de l'Ardéchoise

Suite à la présentation faite avant l'ouverture de la séance (voir en annexe 5, le document présenté par les représentants de l'Ardéchoise), plusieurs membres du conseil ont fait part de leur réticence quant à l'organisation de cette journée ponctuelle dont l'organisation suppose un investissement conséquent de la commune.

Sa proximité de date avec la brocante qui aura lieu le week-end précédent risque aussi de peser sur l'engagement des bénévoles et des employés municipaux.

Par ailleurs, certains s'interrogent sur le calcul de 15 à 20 k€ d'investissement prévisionnel de la commune engagée.

Le conseil reporte sa décision à une séance prochaine.

Clôture de la séance à 22h10

